Recit veritable des discourse...



RECIT VERITABLE DES DISCOVRS

tenus entre les trois Figures qui ſont ſur le Pont au Change, ſur les affaires de ce temps.

AYANT ſouppé chez vn de mes amis le iour du Mardy Gras, ie partis ſur les vnze heures du ſoir pour retourner en mon logis, ſans peur aucune des filoux, dont l'abſence de la Cour nous garantit. Ie rencontré fort peu de monde par les ruës; Le Blocus de cette ville & la Conjonctute des affaires preſentes, ayant interdit les rejoüiſſances que l'on a couſtume de prendre en ces iours, nommément ſur le Pont au Change où ie paſſé, ie ne vis qui que ce fuſt. Ce qui me fit arreſter tout court le lacquais qui portoit vn flambeau deuant moy, ayant entendu cracher pluſieurs fois comme vne perſonne qui s'appreſte à diſcourir: Ayant regardé de tous coſtez ſans voir perſonne, ie leué les yeux en hault, & reconneus que c'eſtoit la Figure du feu Roy, qui par vn prodige tout nouueau auoit l'vſage de la parole. Cela m'euſt eſtonné dauantage en vn autre temps que celuy-cy où nous ne voyons que merueilles, & choſes tout à fait eſloignées de l'ordinaire, ma curioſité me fit arreſter tout court, & i'entendis mot pour mot les diſcours ſuiuans, que i'ay tro[illegible]ez trop conſiderables pour n'eſtre pas reuelez au public, ayant pour teſ[illegible]ings irreprochables deux lacquais qui me ſuiuoient, & toutes les Enſeignes qui ſont deſſus le Pont. La Figure du feu Roy dans la meſme poſture qu'elle eſt, ayant ſeulement incliné la teſte, parla ainſi qu'il ſuit, à la Reyne.

MADAME, l'eſperance que i'ay toujours euë, que vous feriez ceſſer les deſordres de l'Eſtat, m'a fait long-temps demeurer dans le ſilence, mais voyant les choſes dans l'extremité, tout le Royaume du Roy voſtre fils & du mien, dans vne guerre eſpouuentable & en proye aux ennemis: Ie n'ay pû reſter dauantage, ſans vous dire que vous eſtes obligée en conſcience, de faire ceſſer tous ces troubles, puiſque vous le pouuez, en quittant les mau-

uais conseils de ceux qui vous ont conduit imperceptiblement dans les precipices & dangers dans lesquels tout l'Estat va tomber, si l'on ne luy donne secours pour le releuer au plustost. Lors que i'eus recogneu les defauts du feu Cardinal de Richelieu trop tard pour mes sujets, puisque c'estoit apres sa mort & apres les auoir fait long-temps souffrir, ie tasché d'y remedier, mais Dieu me voulant retirer hors du monde pour me faire rendre compte de mon gouuernement, l'esperé que la Pieté que vous m'auiez toujours fait paroistre pendant le ministere du Cardinal de Richelieu, & que toute la France admiroit, ne seroit point diminuée par l'authorité que ie vous laissois entre les mains; Et ie pensé que vous feriez tout vostre possible pour retirer le pauure Peuple dont ie vous laissois la Regence, des miseres & des necessitez où mon Indulgence les auoit laissé tomber, cognoissant les desordres que causent l'ambition, & l'auarice d'vn Ministre qui gouuerne seul soubs le nom de l'authorité Royale. Ie vous laissé cinq Conseillers, par l'aduis desquels ie vous prié de conduire cette grande Monarchie afin que les vns & les autres fussent temperez ensemblement pour le bien de cét Estat. Mais vn seul, tres-pernicieux, preuallut sur beaucoup d'autres. Et le Gouuernement demeura entre les mains du Cardinal Mazarin, homme que ie n'auois jamais recogneu si meschant, que toutes ses actions faites depuis, me l'ont fait cognoistre. Et comme si vous eussiez esté preuenuë ou obsedée par quelque charme, vous luy laissastes le Gouuernement à l'exclusion des autres que ie vous auois nommé par ma derniere volonté. L'emprisonnement de mon Cousin de Beaufort, l'exil des Euesques de Beauuais & de Lisieux, ne pouuoient-ils pas vous donner des marques asseurées, que cét ambitieux vouloit se rendre maistre absolu de vos volontez, aussi bien que de l'Estat ? Toutes les autres actions qu'il a faites depuis en assez bon nombre, pour meriter vn supplice & vn chastiment exemplaire. La necessité mise par toutes les Prouinces, l'indigence dans les coffres du Roy, l'atentat mesme commis en sa personne depuis vn mois & demy, ne peuuent elles rompre ce bandeau qui vous empesche de voir ouuertement sa malice ? Ie ne puis croire qu'on ne vous cache ce qui se passe, & que toute la France a les armes à la main, que tous vos sujets se vont couper la gorge les vns les autres, si vous ne les desarmez en leur donnant la paix, qu'ils desirent depuis si long-temps, & dont ils ont tant de besoin. Iamais vn Conseil semblable à celuy qu'il vous a donné, de vouloir affamer vne ville florissante & peuplée comme Paris, dont les necessitez du Roy sont plus soulagées que de tout le reste du Royaume, n'auroit peu m'esbloüir à ce poinct, que pour satisfaire à ma colere contre quelque particulier, ie m'en pusse & voulusse seruir, c'est auoir entierement quitté les volontez que les Souuerains sont obligez d'auoir pour la conseruation de leurs peuples, que de les opprimer, de permettre les voleries, les brigandages, les incendies, les massacres, les violements mesme des Religieuses, c'est auoir mis bas les sentimens du Christianisme. Ie ne suis pas icy fort sur ma derniere volonté, dont vous auez fait si peu de conte : Ie ne m'arrete point à beaucoup de particularitez pour lesquelles vous serez tres-rudement re-

prise deuant le Tribunal de la diuine Iustice où vous trouuerez que l'on ne se justifie point, & où la qualité ne fait rien que pour rendre les fautes plus pesantes, mais ie parle de ce qui se commet aujourd'huy, dont il n'y a qui que ce soit, qui vous puisse defendre de la peine de ces crimes, puisque celuy qui permet le crime, n'est pas plus innocent que celuy qui le commet. Ie parle dy-je de tous ceux que vostre colere se sacrifie, dont le sang respandu crie vengeance deuant Dieu. Ie parle des embrasements & de toutes les pilleries qui se font soubs vostre authorité auec grande offence. Et il n'y a qui que ce soit, qui puisse dire que vous soyez exempte de restituer tout ce qui se volle à vos sujets, à peine de damnation eternelle. Songez à ce que vous faites, voyez clairement & sans passion ce qui se fait : Informez-vous vous-mesme des volontez des vns & des autres, sans souffrir la flaterie de ceux qui vous obsedent, qui sont pires mille fois que des demons. Que l'innocence du Roy, vostre Fils & le nostre, ne soit point punie pour vostre faute, & rentrant enfin dedans vous-mesme, rendez au Roy ce qui luy appartient, qui sont toutes les acclamations & tous les seruices que son peuple luy desire ; Rendez, rendez à vos Sujets ce que vous leur deuez, qui est la paix, la justice & la conseruation de leurs biens ; Rendez-vous à vous-mesme ce que vous vous deuez, en acquittant vostre conscience, & la mettant à couuert de tant de crimes, desquels vous rendrez compte tres-exact & tres-rigoureux deuant Dieu.

Ces dernieres paroles furent prononcées d'vne voix vn peu plus aigre & plus rude que le commencement : Et cette Figure ayant quitté la parole, celle de la Reyne ne tarda gueres à luy respondre, à peu prés comme ie vais le reciter.

SIRE, l'aduoüe que c'est vne grande extremité où est reduit tout cét estat, puisque pour faire regner la Iustice ; Et maintenir l'authorité Royale ie suis obligée de permettre, & de faire agir les supplices pour punir des Rebelles, & des Refractaires aux commãdemens du Roy, pour leur monstrer qu'ils ont tort de mescognoistre leur Souuerain, & cette authorité absoluë de leurs Monarques : Mais lors que les Sceptres sont dans les mains des Roys, ils ont aussi bien l'Espée pour punir les Coulpables, comme les bien-faits, & les graces pour recompenser les Vertueux ; & puis qu'ainsi est, que vous auez semblé me blasmer de ce que i'ay faict, ie veux vous en rendre conte, & vous faire voir qu'il n'est pas difficile de m'excuser. Apres que i'eux rendu, & fait rendre les derniers debuoirs à vostre memoire, ie mis tout mon pouuoir à faire estendre les bornes de ce Royaume ; & Dieu secondant mes vœux, me donna en peu de temps des aduantages tres considerables, lesquels estant obligé apres Dieu, de referer à la prudence du Cardinal Mazarin, & à la valeur du Prince de Condé d'aujourd'huy, i'eus raison ce me semble, de preferer ce Ministre, à tous les autres, que vous m'auiez laissez, n'en voyant pas vn qui prist tant de peine à me complaire que luy, & à suiure mes volontez : Vostre exemple m'estoit tousiours deuant les yeux, & ayant veu que vous auiés laissé le Gouuernement entier, pendant vostre viuant, au Cardinal de Richelieu, ie n'estimay pas mal faire de

laiſſer auſſi vn ſemblable Cardinal, qui regit le timon de l'Eſtat, puiſque vous-meſmes vous ne m'auiez pas trouué capable de le faire toute ſeule. Il penſoit à ma conſeruation, & moy ie trauaille à la ſienne, voyant aſſez que i'auois beſoin de luy. Le Duc de Beaufort entra en jalouſie de voir que i'eſtimois ce Cardinal, & ayant conſpiré ſa ruïne, ie fus obligée de le faire arreſter, pour garentir celuy que j'aimois : & de faire retirer ceux qui eſtoient de ſon intrigue. Qui peut dire qu'il y ait jamais eu Miniſtre d'Eſtat qui aie trouué plus de moyens de leuer de l'argent dans la France, que luy ? A-t'il laiſſé quelque inuention dont il ne ſe ſoit pas ſeruy pour trouuer dequoy maintenir l'authorité du Roy ? Où voit-on que les reuenus du Roy de France, d'vne ſeule année ſe ſoient montez à cent & trente millions, comme il a fait monter ? apres quoy, ie croy n'auoir pas beaucoup dequoy me iuſtifier de ce que quelques petits ie ne ſçay qui du Parlement, s'eſtant oppoſez directement à l'authorité abſoluë du Roy, ont taſché par toutes ſortes de moyens, de trauerſer les bons deſſeins du Cardinal Mazarin, qui ſans leur entrepriſe auroit encor leué cette année plus de dix millions par des moyens, tous nouueaux. Ie fus obligée pour maintenir cette authorité independante, du Roy, d'en faire arreſter quelques vns : Et le Peuple ayant eſté aſſez inſolent pour prendre les armes à cauſe de deux que l'on auoit fait arreſter, le leur rendis, voyant bien que ie n'eſtois pas la plus forte, auec reſolution de n'en pas demeurer là : quelque temps apres i'emmené le Roy hors Paris, pour leur faire peur, ie fis approcher les troupes. Enfin à la ſollicitation de ſon Alteſſe Royale ie leur laiſſé faire vne Declaration telle qu'ils voulurent, ayant bien deſſein de n'en rien faire executer: mais ſi toſt que la paix ſeroit faite en Allemagne, de faire venir toutes ces Belles gens-là à la raiſon. C'eſt ce que i'ay fait du conſeil & de l'aduis de mon frere le Duc d'Orleans, & de mon Couſin le Prince de Condé, lequel a entrepris luy-meſme par les trauaux continuels qu'il prent, de les faire venir la corde au col demãder pardon: ce que ie ne tarderay plus guere à faire executer.

A peine auoit elle acheué ces dernieres parolles, que la figure du feu Roy reprit en ces termes.

Enfin, Madame, vous eſtes extremement zelée pour l'authorité Royale, mais pluſtoſt pour la tyrannie, que vous honorez de ce beau nom. Sçauez vous que c'eſt deffigurer l'Image de la diuinité, que de ternir ainſi ceſte belle authorité du Roy, qui eſt ſa viue image ? L'on voit icy que les Eſtats Monarchiques ſont plus recommandables que les autres, parce qu'ils approchent le plus de la diuinité, qui eſtant le principe de toute choſe, il en eſt auſſi la fin ; Les Roys auſſi à l'imitation, & exemple de leur Createur, doiuent eſtre le principe de toutes les bonnes actions, qui ſe doiuent, & peuuent faire, en doiuent auſſi eſtre la fin, puiſque le tout retombe à leur gloire & à leur honneur, qui ſera d'autant plus multiplié qu'ils auront pris de peine à faire leur deuoir ; & à ſatisfaire à ce, à quoy ils ſont obligez par la toute puiſſante main de Dieu. L'Authorité des Roys n'eſt pas venerable, en tant qu'elle conſiſte dans vne independance telle que les Flatteurs qui vous enuironnent, vous la font conceuoir: elle tire tout

ſon

son lustre, & son plus bel ornement de dependre, mais de la raison, de l'equité & de la Iustice, & dés lors qu'elle se dispense, elle entre dans la tyrannie qui est autant detestable, que l'autre est à venerer. Vous dites que vostre Cardinal Mazarin, est extremement amateur de cette authorité que vous voulez garder inuiolable, & par ce que i'ay dict vous pouuez voir qu'il affecte la tyrannie: vous treuues bon qu'il aye treuué des inuentions inouyes, pour leuer des nombres immenses de millions, & ne considerez pas qu'il a ruyné vostre Estat, puis qu'il a ruiné tout vostre peuple. Que fera le Roy, lors qu'estant Majeur il voudra entreprendre quelque chose? Les domaines sont engagez, toutes les forests venduës, les villages abandonnez, les terres desertes, les villes n'ont que peu d'habitans qui portent tous la viue image de la mort. Sera-ce pour lors le Cardinal Mazarin qui suscitera de nouueaux moyens de l'aider, comme le pourroit faire ce Peuple qu'il a pillé auec tant d'effronterie? Les biens des peuples ne sont pas en la possession des Roys, comme on vous le fait croire, les Roys leur sont donnez de Dieu pour maintenir tous leurs Sujets en paix, & en la possession legitime de leurs biens. Ce qui se voit plus clair que le iour, par cette maxime, que les Roys ne sont que pour les peuples, mais il ne se peut pas dire que les peuples soient pour les Roys. Et ce dont vous estes le plus à blasmer, c'est de mespriser vn de vos Parlemens, le plus celebre & le plus auguste Corps des Officiers de France, duquel vous auez osé en faire emprisonner quelques vns des plus gens de bien que vous appellez de Belles gens. Vous voulez dire que vous maintenez l'authorité Royale, & vous la raualez au plus bas, en la mesprisant dans ceux qui la rehaussent, & que vous opprimez. Vous les appellez Rebelles, en ce qu'ils sont fideles à leur Roy; & desobeïssans, parce qu'ils veulent maintenir son bien & son plus bel apennage, qui est la Iustice; Vous armez contre eux, & les forces que vous deuriez tourner contre l'Ennemy commun de l'Estat, vous les tournez contre vous-mesme en les tournant contre le seruice du Roy, en donnant toutes nos Conquestes & toutes les Frontieres en proye aux Ennemis, comme si l'on estoit auec eux d'intelligence. Dauantage, quand bien cela ne feroit pas, que quelques-vns du Parlement auroient choqué l'authorité Royale. Pourquoy faut-il que deux cens mille innocens, voire toute la France souffre pour des particuliers? Et vous dites que vous auez les consentemens de mon frere le Duc d'Orleans, ou plustost celuy de son valet, celuy de mon Cousin le Prince de Condé, mais songez, c'est vn jeune homme que le feu de son courage emporte sans le laisser considerer assez attentiuement l'importance de ce qu'il entreprend. Ainsi vous voyez que tout ce que vous pouuez dire, est inutile. Pour moy, ie vous demanderay conte deuant le Tribunal de la Iustice de Dieu, de tous les Sujets dont ie vous ay laissé la Regence. Et peut-estre que le Roy vostre Fils, & le mien, lors qu'il sera en majorité, vous fera rendre compte de ce que vous faite aujourd'huy à nos despens & à nostre confusion. Ne flattez donc pas ce dessein que vous auez, de vous vanger, de l'esperance que vous auez que le Prince de Condé reduira bien-tost tous les habitans de cette grande ville

à venir la corde au col demander pardon, puis qu'ils n'ont point offencé, & soyez tres-asseurée que si le respect ne les retenoit, & qu'ils ne vous considerassent comme la Mere de leur Roy, ayant beaucoup plus de forces que vous, ils pourroient vous faire repentir tout à loisir de ce que vous auez entrepris auec trop de temerité, de promptitude, & d'inconsideration. Et craignez enfin que Dieu ne se serue de tous ces troubles pour vous punir dés icy bas, des crimes & des offences qui se sont commises contre luy sous vostre authorité. La Reyne parut fort surprise de voir que tout ce qu'elle auoit dit, auoit esté refuté si justement, mais elle le fust encore dauantage lors que la Figure du Roy luy dit,

MADAME, tout ce que vous auiez mis en auant, ayant esté mis au neant par des raisons si viues & si pressantes, vous ne deuez point tarder à vous recognoistre, ny à faire cesser tous les troubles qui causent vne consternation si generale par toute la France. Ie croyois vous auoir obligation, des soings que vous vouliez prendre, de conseruer mon authorité, que vous me persuadiez facilement estre lezée par les assemblées du Parlement & des autres Cours souueraines pour s'opposer aux mauuaises volontez du Cardinal Mazarin. Mais au contraire, ie voy que vous m'auez voulu tres-sensiblement desobliger en m'esleuant dans la pensée, que les Roys doiuent estre tyrans, & non pas raisonnables, & me faisant conceuoir vne haine contre tous mes Sujets, que ie n'ay iamais pû croire auoir de mauuaises volontez pour moy. Combien de fois vous ay-je dit depuis que nous sommes hors Paris, que i'y voulois retourner, & que i'estois bien asseuré, quoy que vous me disiez, que l'on vouloit attenter à ma personne, que par tout l'on crieroit viue le Roy. Vous auez refusé d'entendre les Gens du Roy de mon Parlement de Paris, lors qu'ils sont venus vous faire leurs tres-humbles Remonstrances: Et vous n'auez pas voulu seulement permettre que ie les visse. Lors que l'Archeuesque de Thoulouze est venu icy vous dire, qu'en conscience vous estiez obligée à entendre à vn accommodement: vous luy auez respondu que vous estiez toute preste d'y entendre, mais que vous vouliez maintenir l'authorité Royale; Mais il se trouue que cette authorité que vous voulez m'attribuer, n'est autre qu'vne tyrannie tres-injuste; & qu'au lieu du nom de Roy, vous voulez me qualifier du nom de Tyran.

I'ay sujet de suiure les mouuemens que i'ay receus du discours du Roy, mon tres honoré Seigneur & Pere, & vous asseurer que lors que ie seray hors de la minorité, i'espere que le bon Dieu me donnera du monde auprés de moy, qui me fera voir clairement la verité, ie vous feray rendre compte en plein Parlement, de vostre Regence, & de l'administration de mon Royaume, & sera tres juste que ceux qui vous ont receuë pour Regente, examinent de quelle façon vous vous estes comportée dans le Gouuernement de l'Estat. I'ay toujours remarqué toutes les fois que i'ay tenu seance en mon Parlement, que chacun me portoit fort grand respect, & que si quelques vns tesmoignoient du mescontentement, ce n'estoit pas de me voir, mais à cause du sujet pour lequel i'y allois, qui a tousiours esté pour augmenter les subsides, & les impots, & surcharger mes Sujets,

de quelque nouuelle meschanceté ; vous faictes que ce Cardinal que vous supportez, vienne icy me caresser, m'apprendre de petits ieux, me donner des Bijoux & autres badineries : & pensez-vous que ie sois toujours Enfant ? & quoy que vous fassiez tout vostre possible, pour m'oster le dessein que i'ay, de cognoistre le plustost que ie pourray, ce qui se passe dans mon Royaume, Ie vous assure que ie voy que toutes ses actions ne sont que fourberies, ce que ie remarque mesme dans le ieu ; & selon ce que i'entends de tout le monde, qu'il ne fait aussi que vous tromper. Puisque tous les desordres qui sont dans cét Estat, ne sont pas encor hors d'accommodement, entendez-y le plustost qu'il se pourra. Ie vous en prie, Madame, par les plus tendres sentimens d'affection que vous m'ayez iamais tesmoigné. Ie vous en coniure par tous les actes de pieté, que vous reïterez si souuent: Faites; Madame, que ie retourne au plustost à Paris, d'où ie ne puis estre long-temps absent, sans m'ennuyer tres fort, tous les diuertissemens que vous me pouuez faire prendre icy, estant trop foibles, pour m'oster la pensée que i'ay, que l'on me desire à Paris auec impatience.

Ie vis bien que la Reyne auoit esté extremement estonnée d'entendre ces deux derniers discours ; Car sur la fin du precedant ayant mis la main sur son estomac pour se iustifier, lors qu'elle vit que le Roy commençoit aussi à parler, elle demeura comme toute interdicte, & resta dans cette posture, ayant attendu quelque temps, & veu que tout estoit extremement paisible, & dans vne grande tranquillité comme auparauant, i'aduance pour gaigner mon logis, & i'entendis d'vne voix confuse, les vrais moyens d'accommodement sont, de faire reuenir icy le Roy au plustost, de conuoquer les Estats Generaux du Royaume, auec toute la liberté des suffrages, & des deputations : Et faire cependant executer de point en point, la Declaration du mois d'Octobre dernier. Ie fis tout mon possible pour sçauoir d'où venoit cette voix, mais ie n'en peus rien apprendre : ie m'en reuins aussi tost chez moy, où ie mis la main à la plume, afin que tout ce que i'auois entendu, ne m'eschappat de la memoire : i'en fis lecture deuant mes Lacquais, qui m'assurerent le tout contenir verité. Et auiourd'huy ie les ay donnez pour les faire voir au public. Voyez, Amy Lecteur, quelle esperance nous deuons auoir de l'issuë de ces affaires, puisque les choses inanimées s'interessent pour nostre salut & prosperité. Et que la Bronze a l'vsage de la parolle, pour apprendre à nos ennemis, ce qu'ils sont obligez de faire. Que sera-ce encore quand Monsieur le Duc de Longueuille auec vingt trois, ou vingt quatre mille mains, plus que Briarée viendra secourir nos demy Dieux. Que cette esperance seule nous console, de ce que le pain est vn peu chair, & cependant n'espargnons ny nos Bourses, ny nos personnes pour concourir auec ceux qui trauaillent à l'establissement de nostre liberté.

A PARIS,

Chez PIERRE TARGA, *ruë Saint Victor au Soleil d'Or*.

M. DC. XLIX.